

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 5

VOTES : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 08 DECEMBRE 2020

N° 2020/7/49 bis

L'an deux mille vingt, le huit du mois de décembre à 18h00, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 02 décembre 2020.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, DURAND Marc, ESTACHY Jean-François, MICHEL Francine, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SAUMONT Catherine.

Procurations :

M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;
M. DURAND Marc donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe ;
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme FACHE Valérie ;
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François ;
Mme SAUMONT Catherine donne procuration M. BETTI Alain.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Remplace la délibération n°2020/7/49 transmise en préfecture le 10/12/2020 suite à une erreur matérielle au niveau de la date de convocation. Il convient de lire le 02 décembre et non le 03 décembre 2020.

Objet : Dépôt d'un dossier de demande d'aide financière pour l'optimisation du service public des déchets : création d'une régie de collecte

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que depuis deux ans, la CCSPVA n'a de cesse de développer de nouvelles filières et d'adapter son mode de fonctionnement afin de réduire les déchets mis à l'enfouissement sur son territoire et d'en maîtriser le coût de gestion.

Elle a ainsi repensé totalement son schéma de collecte (nouveaux points de tri, suppression des bacs roulants), mis en place l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, signé la charte zéro déchet plastique, et a été lauréate de l'appel à projet régional pour la mise en place d'une stratégie de gestion des déchets organiques sur la période 2021-2023.

Pour poursuivre dans cette démarche volontariste et exemplaire, la CCSPVA doit maîtriser toutes les étapes de prise en charge de ses déchets, dont celle de la collecte.

Le conseil communautaire s'est ainsi, dans cette droite ligne, prononcé favorablement le 10 décembre 2019, à la création d'une régie de collecte des déchets recyclables et non recyclables.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

Développer un nouveau service public des déchets au plus près des usagers, efficace, réactif et dimensionné selon les besoins du territoire.

Répondre aux exigences réglementaires en toute autonomie, notamment celle de la Directive Cadre Européenne qui prévoit l'obligation pour les Etats membres de mettre en place une gestion séparée des bio déchets au plus tard le 31 décembre 2023 – soit deux ans avant l'obligation française.

Maîtriser les coûts de collecte des déchets recyclables et non recyclables, par une optimisation globale de l'ensemble des collectes.

Monsieur le Président rappelle qu'une demande de financement pour l'acquisition du matériel roulant a été formulée par délibération n°2020/2/39 en date du 10 mars 2020 auprès de l'Etat et du Département des Hautes-Alpes.

Il informe le conseil communautaire qu'un soutien financier du Département des Hautes-Alpes peut être obtenu, mais uniquement sur l'acquisition du camion affecté à la collecte sélective.

Il propose donc de modifier le plan de financement ainsi :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses en € HT		Recettes	
Matériel roulant : camion et équipements pour la collecte des déchets recyclables	258 476.00 €	Département 05	70 000.00 €
		Autofinancement CCSPVA	188 476.00 €
TOTAL	258 476.00 €		258 476.00 €

Monsieur le président propose à l'assemblée de délibérer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- Sollicite le soutien financier du Département des Hautes-Alpes.
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- Autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 14 décembre 2020
Et de la publication, le 15 décembre 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.